Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20260602-322026-DE

COMMUNE DE POCÉ-LES-BOIS

Département d'Ille-et-Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 JUIN 2026

Affaire n°32-2026

L'an deux mille vingt-six, **le deux juin** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

Date de la convocation : le 27 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 12

Étaient présent(e)s : M Frédéric MARTIN (Maire) – M Jean-François BORDAIS (1er Adjoint) – Mme Nadine BRARD (2ème Adjointe) - M Raboana RANAIVO - M Dominique RUBIN – M Thierry MONTENAT – Mme Nathalie TERRIEN – Mme Ludivine THOMAS — Mme Aurélie HAILLOT - M Albéric JOHANET - Mme Maud EL KOUCH - M Baptiste DUVAL.

Étaient absent(e)s et excusé(e)s : Mme Dorothée du PONTAVICE – Mme Julie STEFANELLI – M Dorian MASSON.

OBJET : CORRESPONDANT DÉFENSE – Désignation d'un(e) délégué(e) élu(e)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, un(e) conseiller(e) municipal(e) chargé(e) des questions de défense est désigné(e) dans chaque commune. Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région et remplit une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense.

Son rôle s'organise autour de trois axes que sont la politique de défense, le parcours citoyen, la mémoire et le patrimoine :

- La politique de défense : informer les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur. Pour permettre au correspondant défense d'exercer pleinement cette mission, il disposera d'informations régulières qui lui seront directement adressées par la délégation à l'information et à la communication de la défense du ministère des armées.
- Le parcours citoyen : sensibiliser les jeunes générations à la défense en constitue l'un des éléments essentiels. Composant le parcours de citoyenneté, l'enseignement de défense aide les jeunes à comprendre les valeurs qui fondent la République. Le recensement et la journée défense et citoyenneté, moment privilégié pour aborder et débattre des questions de défense, offrent l'occasion aux jeunes d'une rencontre directe avec l'institution militaire. Le correspondant défense peut solliciter le soutien des centres du service national et de la jeunesse pour mener à bien des actions dans sa commune.
- La mémoire et le patrimoine : assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. La mémoire éclaire la nécessité d'une défense et légitime l'effort de la Nation pour sa mise en œuvre. Le correspondant défense peut s'appuyer sur le service départemental de l'office national des combattants et des victimes de guerre pour organiser des cérémonies commémoratives.

L'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la défense précise que les délégués militaires départementaux renseignent les correspondants défense et les épaulent dans leur démarche en liaison avec les autorités compétentes.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20260602-322026-DE

Des réunions d'information à l'attention des correspondant(e)s défense devra[illegible] tenir de septembre 2026 à décembre 2026. Un guide pratique est également remis au correspondant défens[illegible]

Vu la proposition de M Albéric JOHANET de se porter candidat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, de **DÉSIGNER** M Albéric JOHANET en tant que correspondant défense de la commune.

Fait et délibéré à Pocé-les-Bois, le 02 juin 2026.

Pour extrait conforme et certifié exécutoire,

Le Maire,
Frédéric MARTIN

MAIRIE DE POCÉ-LES-BOIS 35 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Aurélie HAILLOT